

N° 23256 — MARDI 11 JUIN 2019

1,50 €

Le Parisien.fr

MACRON

DÉJÀ EN ROUTE POUR 2022

PRÉSIDENTIELLE

Rassuré par les résultats
des élections européennes,
le camp Macron se projette
dans un nouveau mandat.

PAGES 2 ET 3



AFP/DANIEL LEAL-OLIVAS

SOCIÉTÉ

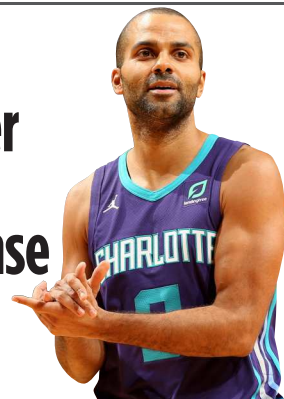
Couches toxiques Des parents saisissent le Conseil d'Etat

PAGE 10

Politique P. 4
Matignon : ces si
influents conseillers

Economie P. 7
Employeurs de nounou,
fini d'avancer les aides !

Basket P. 23
Tony Parker
met fin à
son immense
carrière



AFP/KENT SMITH

A
ARGENT

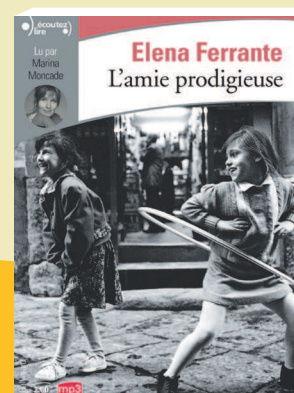
Votre rendez-vous
du mardi P. 17 ET 18

Budget : la voiture coûte
de plus en plus cher

écoutez
lire

écoutez vos romans préférés •

— Présent —
au salon du livre audio
VOX
du 14 au 16 juin
Mairie de Montreuil



En librairie ou à télécharger sur Apple Books, Audible, Bookdoreille.com, Bookeenstore.com/audio, ePage.fr, Google Play et Kobo.

Gallimard

R 20174 - 611 - 1,50 €

PUBLIBIT

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés
+ de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

MAIRIE D'IVRY SUR SEINE

M. Mehdy Belabbas,
représentant du pouvoir adjudicateur,
Esplanade georges marrane,
94200 Ivry sur seine,
adresse internet :
https://marches.maximilien.fr/?page=frame.ConsultationsOrganisme&org=j4z,
adresse internet du profil acheteur :
https://marches.maximilien.fr/?page=frame.ConsultationsOrganisme&org=j4z

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques
Objet du marché : Débarras, tri de documents et nettoyage de logements insalubres ainsi que nettoyage et débroussaillage de terrains privés (dont désinfection / désinsectisation / dératisation)
Catégorie de services : 27
La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
Caractéristiques principales :
- Variantes refusées
- Quantités : Le présent l'accord-cadre est un marché passé selon une procédure adaptée lancée en application du Code.
Conformément au Code, le Marché se présente sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. En effet, l'étendue et le rythme des besoins ne pouvant être définis à l'avance, il s'exécutera par l'émission de bons de commande successifs, selon les besoins des services municipaux.
Les montants minimum et maximum affectés à la réalisation de la prestation sont :
- Sans montant minimum annuel
- montant maximum annuel : 25 000 euro(s) HT, soit 30 000 euro(s) TTC
Soit, sur quatre ans (en cas de reconductions successives) :
- Sans montant minimum annuel
- montant maximum : 100 000 euro(s) HT soit 120 000 euro(s) TTC
- Nombre de reconductions éventuelles : 1
- Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : Il sera ensuite reconductible une (1) fois, pour une durée de deux (2) ans (sauf si le montant maximum est atteint avant cette échéance) au plus tôt à compter de la date à laquelle le montant maximum est atteint, ou au plus tard au terme d'un délai de deux (2) ans (un an) à compter de sa date de notification ou de sa reconduction. La durée totale, reconduction comprise, n'excédera pas quatre (4) ans.
La reconduction prendra la forme d'une décision expresse de la part du pouvoir adjudicateur (courrier avec accusé de réception) et interviendra au plus tard dans un délai de quatre (4) mois avant l'échéance de renouvellement.
Conformément au code, le titulaire ne pourra refuser la reconduction du marché.
Prestations divisées en lots : non
Durée du marché ou délai d'exécution : 24 mois à compter de la notification du marché
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les conditions posées dans le Code n'étant pas réunies, il ne sera pas alloué d'avance.
Conformément au Code, le délai global de paiement ne peut excéder trente jours à compter de la date de réception de la facture par les services municipaux et le dépassement de ce délai ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché, ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration de ce délai. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne (B.C.E.) à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.
La mise en oeuvre de ce délai interviendra dans les conditions fixées par les articles susmentionnés.
Conformément au Code, le retard de paiement donnera lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euro(s). Ces frais sont payés dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant

la mise en paiement du principal.
 Conformément à l'ordonnance n2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, la transmission des factures électroniques est autorisée, voire obligatoire (selon le calendrier de l'article 3 de l'ordonnance précitée).
 Si le titulaire est soumis à cette obligation, ou s'il décide, sans y être soumis, de transmettre sa facture de manière dématérialisée, le dépôt, la réception et la transmission des factures devra obligatoirement être effectuée via le portail https://www.chorus-portail-pro.finances.gouv.fr. Tout autre mode de transmission électronique sera refusé.
 Les dépenses relatives au Marché seront payées sur les fonds propres de la Ville.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le Marché sera attribué à un opérateur économique unique ou à un groupement d'opérateurs économiques solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.
 Les opérateurs économiques ne pourront se présenter plusieurs fois, que ce soit en tant que candidats individuels et membres d'un groupement, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Autres renseignements demandés :
 - A/ soit le document unique de marché européen.
 B/ soit un dossier « candidature » :
 1) une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles l 2141-1à l 2141-5 et l 2141-7 à l 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurshandicapés définies aux articles l 5212-1 à l 5212-11 du code du travail.
 2) les renseignements suivants afin de vérifier de l'aptitude et des capacités du candidat :
 - une déclaration relative au chiffre d'affaires global et au chiffre d'affaires concernant plus précisément la prestation à réaliser, au cours des trois dernières années.
 - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
 - la présentation d'une liste des principales références pour des prestations de même nature effectuées au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette liste pourra être accompagnée d'attestations de bonne exécution.
 - C/ le document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur économique
 D/ le cas échéant, une déclaration justifiant l'application d'un droit de préférence éventuel
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :
 - Valeur technique (50 %)
 - Prix (25 %)
 - Délais (25 %)
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 01 juillet 2019 à 12 h 00
Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : Délai d'intervention :
 Le délai contractuel d'intervention est celui indiqué par le titulaire à l'article 4.2 de l'acte d'engagement.
 Ce délai court à compter de la date de notification du bon de commande au titulaire. Le délai d'intervention ne peut être supérieur à 72 heures ouvrés.
 Ce délai est donc un délai maximum.
 Néanmoins, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de prescrire sur le bon de commande, pour certaines prestations, un délai supérieur au délai contractuel de livraison.
 Régularisation et négociation : Conformément au Code :
 Les offres inappropriées seront éliminées. Est inappropriée une offre sans rapport avec le présent marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences formulées dans le les documents de la consultation.
 Dans les procédures d'appel d'offres et les procédures adaptées sans négociation, les offres inacceptables sont éliminées. Est inacceptable une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au Marché.
 Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser les offres concernées. Est irrégulière une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
 Cette régularisation pourra avoir lieu à tout

moment, dès le fin de la phase de consultation et jusqu'avant l'attribution du marché
 Les offres seront analysées au regard des critères fixés à l'article 9 du présent règlement de la consultation.
 Après cette première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager, ou non, des négociations avec les candidats ayant une note globale supérieure ou égale à la moitié de la note maximale pouvant être obtenue. Dans l'hypothèse où aucun candidat n'atteindrait ce seuil, la négociation serait engagée avec les trois premiers candidats (ou moins si le nombre de candidats est inférieur à trois) arrivés en tête à l'issue d'une première analyse des offres
 Dans le cas où le marché n'aurait fait l'objet que d'une seule candidature, et après vérification que l'absence de concurrence n'est pas le fruit d'une mauvaise définition du besoin, les coefficients de pondération et la notation ne seront pas utilisés. En effet, cette méthode d'évaluation n'est utile que pour comparer et classer les offres émanant de plusieurs candidats. Il s'agit de vérifier que l'offre est conforme et répond aux exigences et attentes de la ville d'Ivry-sur-Seine.
 Si le pouvoir adjudicateur décide d'analyser les offres initiales qui pourraient être déclarées irrégulières ou inacceptables et dans le cas où l'irrégularité empêcherait le Pouvoir Adjudicateur de noter un critère ou un sous-critère, celui-ci obtiendrait la note de zéro (0), sans qu'elle soit éliminatoire. Après classement provisoire des offres, le pouvoir adjudicateur invitera à négocier les candidats retenus.
 Le pouvoir adjudicateur informera du cadre de la négociation dans les meilleurs délais chaque entreprise et/ou groupement d'entreprises admises à négocier.
 Dans ce cadre, le pouvoir adjudicateur utilisera les moyens qui lui semblent les plus appropriés :
 - proposition écrite de négociation (courriel, fax, et/ou courrier),
 - et/ou réunions de négociation.
 Âeuros l'issue des négociations, un nouvel acte d'engagement dit «après négociation» sera alors rédigé.
 C'est cet acte d'engagement qui sera notifié au titulaire.
 Il ne sera remboursé aucun frais lié à la tenue des négociations
Date d'envoi du présent avis à la publication : 05 juin 2019
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique, ainsi que les documents, peuvent être obtenus : adresse internet : https://marches.maximilien.fr/?page=frame.ConsultationsOrganisme&org=j4z
Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : adresse internet : https://marches.maximilien.fr/?page=frame.ConsultationsOrganisme&org=j4z
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77008 Melun cedex, tél. : 01 60 56 66 30, télécopieur : 01 60 56 66 10, adresse internet : http://melun.tribunaladministratif.fr/
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77008 Melun cedex, tél. : 01 60 56 66 30, télécopieur : 01 60 56 66 10, adresse internet : http://melun.tribunaladministratif.fr/

Enquête publique

EPT
PARISESTMARNE&BOIS

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique sur le projet de modification n1 du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Le président de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois a prescrit par arrêté n 2019-A-193 du 04/06/2019, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Saint-Maur-des-Fossés.

Celle-ci se tiendra du jeudi 27 juin à 9 h 00 au mercredi 31 juillet à 17 h 45 inclus.

A cet effet, le tribunal administratif de Melun a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Mme Cécile COINTEREAU.

Le dossier du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et

paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés, Place Charles de Gaulle, au pôle Urbanisme et Aménagement (4ème étage), du jeudi 27 juin 2019 (9h 00) au mercredi 31 juillet (17 h 45) inclus, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h45 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45, et les samedi 29 juin et 20 juillet 2019 de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :
 Madame le commissaire enquêteur
 Enquête Publique PLU
 Mairie de Saint-Maur-des Fossés
 Place Charles de Gaulle
 94100 Saint-Maur-des Fossés

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant l'enquête publique sur le site internet de la commune où les contributions dématérialisées pourront être formulées à l'aide d'un formulaire en ligne ainsi que par courriel à l'adresse suivante : enquetemodificationplu@mairie-saint-maur.com

Le dossier sera également consultable en format papier, à la direction urbanisme du territoire ParisEst-Marne&Bois au 1, place Uranie à Joinville-le-Pont, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Conformément à l'article L 123-13 du code de l'environnement, les contributions électroniques seront consultables également sur le site internet de la ville.

Les contributions (par courrier ou voie électronique) devront arriver au plus tard en Mairie le 31 juillet à 17 h 45. Celles-ci seront insérées au registre d'enquête, au fur et à mesure de leur réception, ou elles pourront être consultées.

Le commissaire enquêteur recevra lors de quatre permanences :
 - Le samedi 29 juin 2019 de 9h00 à 12h00,
 - Le jeudi 11 juillet 2019 de 9h00 à 12h00,
 - Le samedi 20 juillet 2019 de 9h00 à 12h00,
 - Le mercredi 31 juillet de 14h00 à 17h45.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la direction urbanisme du territoire ParisEstMarne&Bois, en Mairie et sur le site internet de la commune pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le PLU de Saint Maur-des Fossés a été dispensé par la Mission Régionale d'autorité environnementale de la réalisation d'une évaluation environnementale.

A l'issue de l'enquête l'EPT pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des amendements au projet de modification du PLU. Le conseil de Territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU modifié.

Constitution de société

Suivant acte SSP en date du 3 juin 2019 constitution la SARL :
Dénomination :

AUDASENSE

Capital : 100 Euros
Siège social : 17 Rue Parmentier 94400 VITRY SUR SEINE
Objet : Achat et vente de tous produits non alimentaires et non réglementés
Gérant : M. NGUYEN-MINH Tuan, 17 rue Parmentier 94400 VITRY SUR SEINE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL

Contact commercial
01 87 39 84 00
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h

Le Parisien

Rendez-vous sur
www.annoncesleparisien.fr
7/7 - 24h/24

Par acte SSP en date du 04/06/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

HIBRAINY

Sigle : HiBrainy
Forme : SAS
Capital : 1000 €
Siège Social : 67 Rue Jean Jaurès, 94800 VILLEJUIF
Durée : 99 ans
Objet social : Développement de logiciels de technologies d'intelligence artificielle.
Président : Mme BAGHERBEYGI Somayeh,67 rue Jean Jaurès,94800 Villejuif
 Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Par acte SSP en date du 15 AVRIL 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

AS

Forme : SCI
Capital : 500 Euros
Siège Social : 21 rue Jean Jacques Rousseau, 94350 VILLIERS SUR MARNE
Durée : 99 ans
Objet social : L'acquisition, la gestion et l'administration de tous bien immobiliers
Gérant : Mme. ATAR ép.OZTURK Selma, demeurant 10 Allée Pablo Neruda 93160 NOISY LE GRAND
 Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Par acte SSP en date du 15/05/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

LE BROOKYN'S

Forme : SARL
Capital : 4000 EUROS
Siège Social : 10 RUE JEAN LE GALLEU, 94200 IVRY SUR SEINE
Durée : 99 ans
Objet social : sandwicherie avec cuisson, - sandwicherie, restauration rapide sur place,vente à emporter et livraison
Gérant : Mr.GHORRAF WALID ,Gérant ,demeurant au 40 Avenue Henri Dunant 91200 Athis Mons
 Immatriculation au RCS de CRETEIL

Par acte SSP en date du 15/05/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

francemarchés.com

TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Divers société

MD3

SA au capital de 38.113 euros
Siège social :
3 chemin d'Accès aux Abbesses 93220 GAGNY
399 300 946 RCS BOBIGNY

Le 13 mai 2019, le CA de la société ayant pour président M. Yohann MONTSERRATE, 1 rue Louis Besquel 94300 VINCENNES, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Gay Lussac 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE, à compter du 4 mars 2019. En conséquence, la société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.

PROFESSION IMMOBILIER

SARL au capital de 7 622 EUROS
Siège social : 49 rue Roublot 94120 Fontenay sous bois
RCS N : 380753111 de CRETEIL

L'AGE du 30 mai 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juin 2019, a été nommé liquidateur GIROUX Patrick 28 ter rue de plaisance 94130 Nogent sur Marne.
 Le siège de liquidation a été fixé au 28 ter rue de plaisance 94130 Nogent sur Marne
 Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

S.A.S.U D'CLICK PLANTES
SASU au capital de 5000 €
Siège social : 10, rue du Val d'Yvette 94150 RUNGIS
RCS N : 822311270 de CRETEIL

Par décision de l'associé unique au 20 mai 2019 a été décidé de prendre pour nouvelle raison sociale :

S.A.S.U PARADIS DES PLANTES

Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

francemarchés.com

TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

Plus de 20.000 appels d’offres en cours

100% gratuit

Alertes par email